



1003505401

DATE DEPOT : 2010-04-22

NUMERO DE DEPOT : 35054

N° GESTION : 1998B06216

N° SIREN : 414818930

DENOMINATION : S & W ASSOCIES

ADRESSE : 8 AV DU PRESIDENT WILSON 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/10/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE CO-GERANT

PN du 30/10/09  
NZ

S et W ASSOCIES  
Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 500.000 euros  
Siège social : 8, avenue du Président Wilson  
75116 Paris  
414 818 930 RCS PARIS

22/10/09

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf, et le trente octobre, à neuf heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général délégué ;
- Rémunération du directeur général délégué ;
- Rémunération du Président Directeur Général ;
- Questions diverses.

Grette du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R  
22 AVR. 2010

N° DE DÉPOT 35054

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Madame Maryse LE GOFF
- Monsieur Vincent YOUNG
- La société VY & Associés SARL.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Madame Laetitia FAVRE.

Monsieur Vincent YOUNG, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Le Directeur Général indique qu'il souhaiterait être assisté d'un Directeur Général Délégué nommé pour une durée de 6 ans et dont les fonctions et attributions seraient les mêmes que celles du directeur général.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Maryse Le Goff en qualité de Directeur Général Délégué qui disposera des mêmes pouvoirs et attributions que le Directeur général.

g. Goff

Cette nomination est effectuée pour une durée illimitée.

En cas de cessation des fonctions du Directeur Général, les fonctions et attributions du Directeur Général Délégué seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Maryse Le Goff déclare accepter ces fonctions.

#### **FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Le Conseil d'administration décide qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, le Directeur Général Délégué aura droit, en rémunération de ses fonctions :

- à une somme fixe mensuelle de 500 euros.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

#### **FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'administration décide qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, le Président Directeur Général aura droit, en rémunération de ses fonctions :

- à une somme fixe mensuelle de 500 euros.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président  
Vincent YOUNG



Un administrateur

